

Monsieur Albert GOFFART  
Directeur A.A.T.L.  
Région de Bruxelles-Capitale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/pfd/162979  
N/réf. : AVL/ah/BXL-2.65/s372  
Annexe : 1 dossier dont 7 plans

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue du Lombard 61 / 65-67. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Demande de permis unique pour la construction d'une passerelle.

En réponse à votre courrier du 15 juin sous référence, réceptionné le 16 juin 2005, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 22 juin 2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée n'a pas émis d'objections.

La demande concerne la réalisation d'une passerelle pour relier l'ancien palais du Gouverneur de la province de Brabant sis 69, rue du Lombard au numéro 57 de la même rue. Elle permettrait un passage direct entre le niveau +3 du Conseil régional où se situe l'hémicycle et le niveau +8 de l'immeuble de bureaux. Les façades du palais provincial sont classées par arrêté du 09/02/95 ; l'ancrage de la passerelle à l'immeuble protégé se fera toutefois sur le pignon de l'extension réalisée en 1998.

Entièrement vitrée pour permettre une vue plongeante vers l'intérieur d'îlot, la passerelle serait couverte de cassettes métalliques au droit de la toiture technique du 61, rue du Lombard, siège du *Raad van de Vlaamse Gemeenschap*.

Bien que la CRMS n'encourage pas ce type de solutions et qu'elle estime que le projet ne contribue pas à revalorisation de l'intérieur d'îlot actuellement menée par le Parlement bruxellois, elle ne s'y oppose pas car le dispositif ne porte pas atteinte au patrimoine protégé.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S. (gestionnaire du dossier : Mme Fr. Olivier)